



Conseil credit d impot suite a pacs

Par **eric**, le **27/09/2010** à **16:23**

Bonjour,

Ma concubine a fait valoir seule dans sa résidence principale un crédit d'impôt d'un montant de 6000 euros sur des travaux (pompe a chaleur + renovation de deux fenêtres)

De mon côté je faisais une déclaration séparé domicilié chez mes parents..

Cette année nous prévoyons de nous pacsé courant fin 2010.

Question : dès lors que nous serons pacsé, nous établirons une déclaration commune? aura t on le droit de faire valoir un crédit d'impôt pour couple plafonné à 16000 euros je crois...?

Peut on prévoir des travaux de rénovation de fenêtres restantes a rénover +porte d'entrée en rénovation avant la fin de l'année?

cordialement, merci de votre réponse et de vos conseils.